

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON

Reçu en Préfecture le **28/01/22**
Affiché le : **31/01/22**
N° 085-218501914-20220127-90941-DE-1-1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JANVIER 2022

Sous la présidence de Monsieur Luc Bouard, Maire

Présents : 41

Monsieur Luc Bouard, Madame Anne Aubin-Sicard, Monsieur Malik Abdallah, Madame Sylvie Durand, Monsieur Bernard Quenault, Madame Nathalie Gosselin, Monsieur Sébastien Allain, Madame Frédérique Pépin, Monsieur Maximilien Schnel, Madame Françoise Raynaud, Monsieur Pierre Lefebvre, Madame Sophie Montalétang, Monsieur Patrick Durand, Madame Myriam Ratier, Monsieur Jacques Besseau, Madame Patricia Lejeune, Monsieur Philippe Porté, Madame Geneviève Poirier-Coutansais, Madame Dominique Boisseau-Rapiteau, Madame Françoise Bouet, Monsieur Bruno Guillou, Monsieur Jean-Pierre Leloup, Madame Danielle Martin, Madame Béatrice Bichon Bellamy, Madame Patricia Murail-Gentreau, Monsieur Cyril Bréhéret, Madame Aurore Barreau, Monsieur François Caumeau, Monsieur Aurélien Roho, Monsieur Romain Brochard, Monsieur Ambroise Gasnet, Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélary, Monsieur Romain Bossis.

Absents donnant pouvoir : 4

M. Dominique Guillet à Mme Béatrice Bichon Bellamy, Mme Michèle Jossier à Mme Patricia Lejeune, M. Christophe Blanchard à M. Bernard Quenault, Mme Laurence Gillaizeau à M. Bernard Quenault.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe PORTÉ

Adopté à l'unanimité
45 voix pour

18	DÉNOMINATIONS DE VOIES ET ESPACES PUBLICS
----	--

Rapporteur : Monsieur Bernard Quenault

La commission propose les dénominations des voies de deux nouveaux lotissements sur la Brossardière, (tranche 6 îlot 2 et îlot 3) ainsi que la dénomination des voies du lotissement le Fleuret situé au sein de la ZAC de La Marronière.

Enfin, une démarche est également engagée concernant la dénomination des ronds-points ; 6 dénominations sont proposées par la commission.

1. Lotissement « les domaines de la Brossardière », tranche 6, îlot 2.

Située au nord-ouest de la ville, intra-muros, la tranche 6 s'articule autour de 3,5 hectares; elle est contigüe à la tranche 5 visible sur le plan d'ensemble. La tranche 6, îlot 2, intègre deux rues qui sont le prolongement de voies appartenant à la tranche 5. Les dénominations proposées sont en cohérence avec celles de la tranche cinq.

La commission suggère les dénominations suivantes :

- **Prolongement de la rue Gaston Marceteau jusqu'au boulevard Paul Caillaud.**
- **Prolongement de la rue Jean Lannes rejoignant la rue Gaston Marceteau.**

2. Lotissement « les domaines de la Brossardière », tranche 6, îlot 3.

Située au nord-ouest de la ville, intra-muros, la tranche 6 s'articule autour de 3,5 hectares ; elle est contigüe aux tranches 1 et 2 visibles sur le plan d'ensemble. La tranche 6, îlot 3, est concernée par deux impasses. Les dénominations proposées sont en cohérence avec celles des tranches contigües (1 et 2) et restent sur la thématique des résistants.

La commission suggère les dénominations suivantes :

- **Impasse Noëlla Rouget : née à Saumur le 25 décembre 1919. Noëlla Rouget est une résistante française, déportée à Ravensbrück. Elle témoigna de son expérience à partir des années 1980, en particulier dans les écoles et les paroisses, en Suisse, en Haute-Savoie et dans l'Ain. Morte à Genève le 22 novembre 2020 à l'âge de 100 ans, cette ancienne institutrice s'est battue pour obtenir la grâce de celui qui la déporta et fut responsable de l'exécution de son fiancé.**
- **Impasse Françoise de Menthon : Françoise de Menthon est la veuve de Pierre de Menthon, ambassadeur de France au Chili entre 1972 et 1974. Ils ont décidé ensemble d'ouvrir les portes de la résidence aux Chiliens et étrangers en danger de mort. Françoise de Menthon a pris une part active dans l'organisation de l'accueil de centaines de réfugiés politiques chiliens dans les locaux de l'ambassade et à la résidence de France après le coup d'Etat du 11 septembre 1973.**

3. Lotissement « Le Fleuret », à la Marronnière.

Ce lotissement est situé au nord-est au sein de la ZAC de la Marronnière et contigü aux îlots « le Bois Habité » et « les Lisières Parfumées ».

La thématique retenue est celle des personnages légendaires et mythiques.

Quatre impasses, une rue et une place sont à dénommer.

La commission suggère les dénominations suivantes :

- **Impasse des Lutins** : créature humanoïde nocturne de petite taille, issue au sens strict du folklore et des croyances populaires de certaines régions françaises, habitant sous terre ou dans des grottes. Malicieux et familial.
- **Impasse des Farfadets** : petite créature légendaire du [folklore français](#), souvent espiègle, d'une grâce vive et légère. Le farfadet est présent dans le [folklore](#) de la [Vendée](#) et du [Poitou](#).
- **Impasse des Korrigans** : créature légendaire de [Bretagne](#), comparable au [lutin](#). Bienveillant ou malveillant selon les cas, il peut faire preuve d'une extrême générosité, mais est capable d'horribles vengeances.
- **Impasse Titania** : nom donné par [William Shakespeare](#) à la reine des fées des contes populaires anglais qui, traditionnellement, n'avait pas de nom. Il est à noter que le terme « fée » englobe toute une population mythologique telle que les elfes, nains, lutins et fées.
- **Rue de la Fée Viviane** : ou Dame du Lac est un personnage mythique des [légendes arthuriennes](#) qui donne l'épée [Excalibur](#) au [roi Arthur](#), guide le roi mourant vers [Avalon](#) après la [bataille de Camlann](#), enchante [Merlin](#), et éduque [Lancelot du Lac](#) après la mort de son père et la folie de sa mère. Les différents auteurs et copistes de la légende arthurienne ont donné à la Dame du Lac divers noms tels que Viviane, Niniane, Nyneve ou Nimue.
- **Place des Morgans** : ou les Marie-Morganes qui sont des [fées](#) d'eau semblables à des femmes, qui partagent la symbolique des [sirènes](#). Elles font partie du patrimoine légendaire de la [Bretagne](#), habitantes d'une beauté qui émerveilla toute l'île d'[Ouessant](#).

4. Rond-point à l'intersection de la rue Pompidou et de la rue Hubert Cailler.

La commission suggère la dénomination suivante :

Rond-point de la Comète : nom ancien du quartier.

5. Rond-point à l'intersection des rues de l'Epineraye, Duchesne de Denant et du Commerce.

La commission suggère la dénomination suivante :

Rond-point des Eraudières.

6. Rond-point à l'intersection des rues Savary de l'Epineraye, Jacques Cœur et Avenue de la Plaine.

Il s'agit de valider la dénomination du rond-point Savary de l'Epineraye.

7. Rond-point à l'intersection de la rue Salengro, route des Sables, rue de la Maison Neuve et boulevard Durand.

La commission suggère la dénomination suivante :

Rond-point Roger Salengro.

8. Rond-point à l'intersection du boulevard le Corbusier, rue Miro, avenue Picasso, rue de Vinci.

La commission suggère la dénomination suivante :

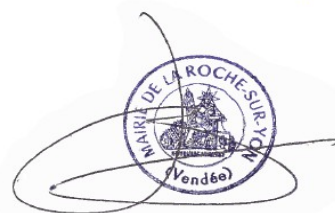
Rond-point Picasso.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu le code général des collectivités territoriales,

1. **APPROUVE** toutes les dénominations des voies et espaces publics telles que figurant ci-dessus ;
2. **AUTORISE** Monsieur Luc BOUARD, Maire ou Monsieur Malik ABDALLAH, Adjoint, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Luc Bouard

DENOMINATION DES VOIES ET DES ESPACES PUBLICS

Commission du 9 novembre 2021

ORDRE DU JOUR (SUITE)

- **RONDS-POINTS**

- Intersection rue Pompidou – rue Hubert Cailler Page 13
- Intersection rue de Savary de l'Epineraye, Duchesne de Denant, et Commerce Page 14
- Intersection rue Savary de l'Epineraye, Jacques Cœur, et de la Plaine Page 15
- Intersection rue Salengro, route des Sables, rue de la Maison Neuve, Bd Durand Page 16
- Intersection bd le Corbusier, rue Miro, avenue Picasso, rue de Vinci Page 17

- **LOTISSEMENTS LA BROSSARDIERE**

- Localisation et plan d'ensemble Pages 18-19
- Tranche 6 – îlot 2 Page 20
- Tranche 6 – îlot 3 Page 21

- **LOTISSEMENT LE FLEURET – LA MARONNIERE**

Page 22

ROND-POINT INTERSECTION RUE POMPIDOU – RUE HUBERT CAILLER

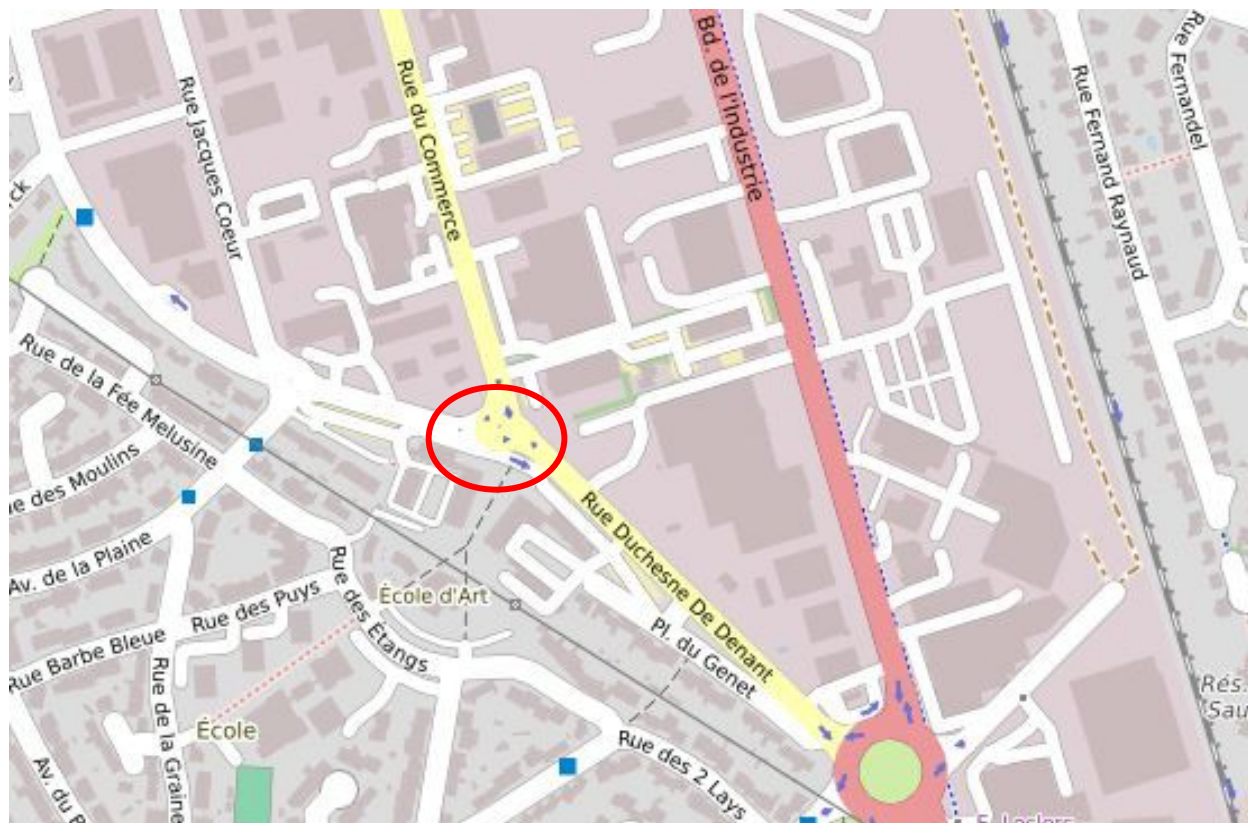
Rond point Intersection
rue Pompidou – rue H. Cailler

Proposition :
ROND-POINT DE LA COMETE



ROND-POINT INTERSECTION RUE DE L'EPINERAYE, DUCHESNE DE DENANT, RUE DU COMMERCE

Proposition :
Rond-point des Eraudières

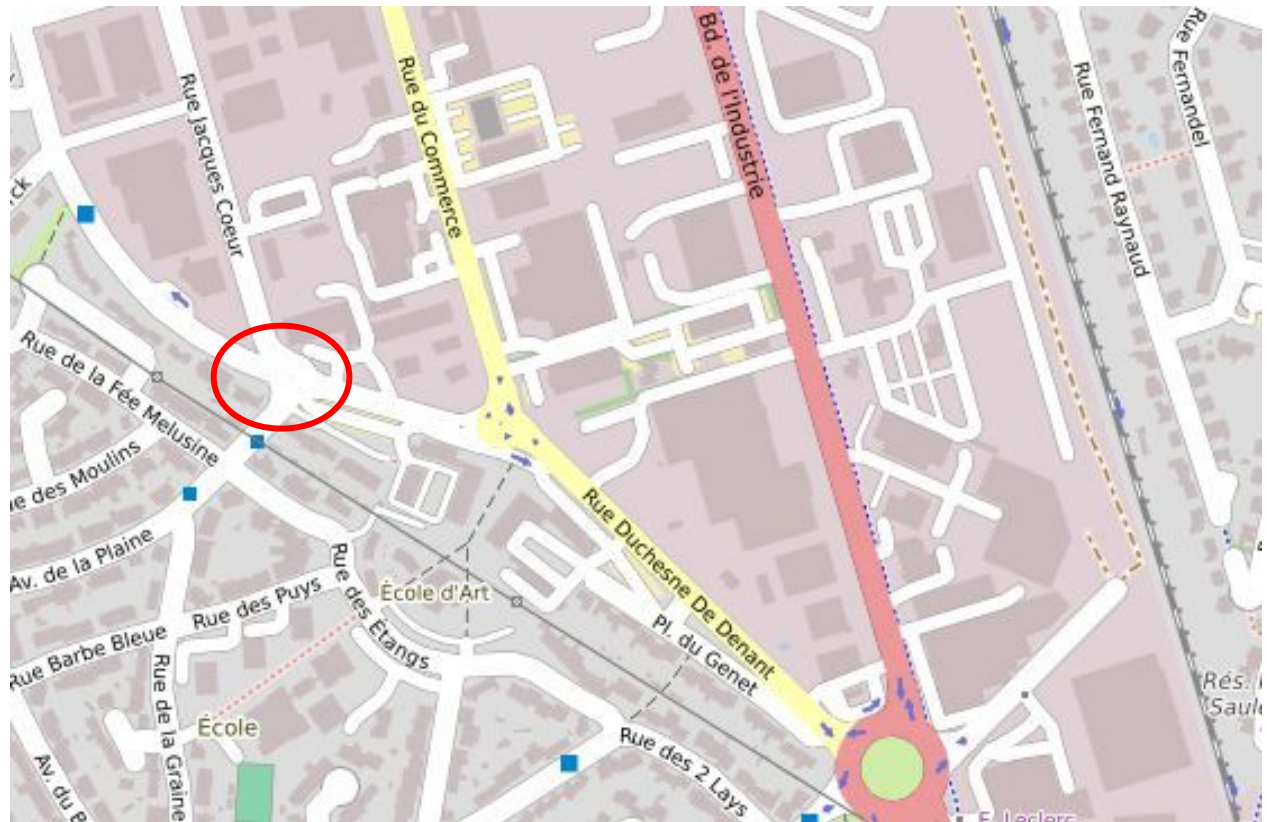


ROND-POINT INTERSECTION

RUE SAVARY DE L'EPINERAYE, RUE JACQUES CŒUR ET AVENUE DE LA PLAINE

Validation de la
dénomination du rond point
Savary de l'Épineraye :

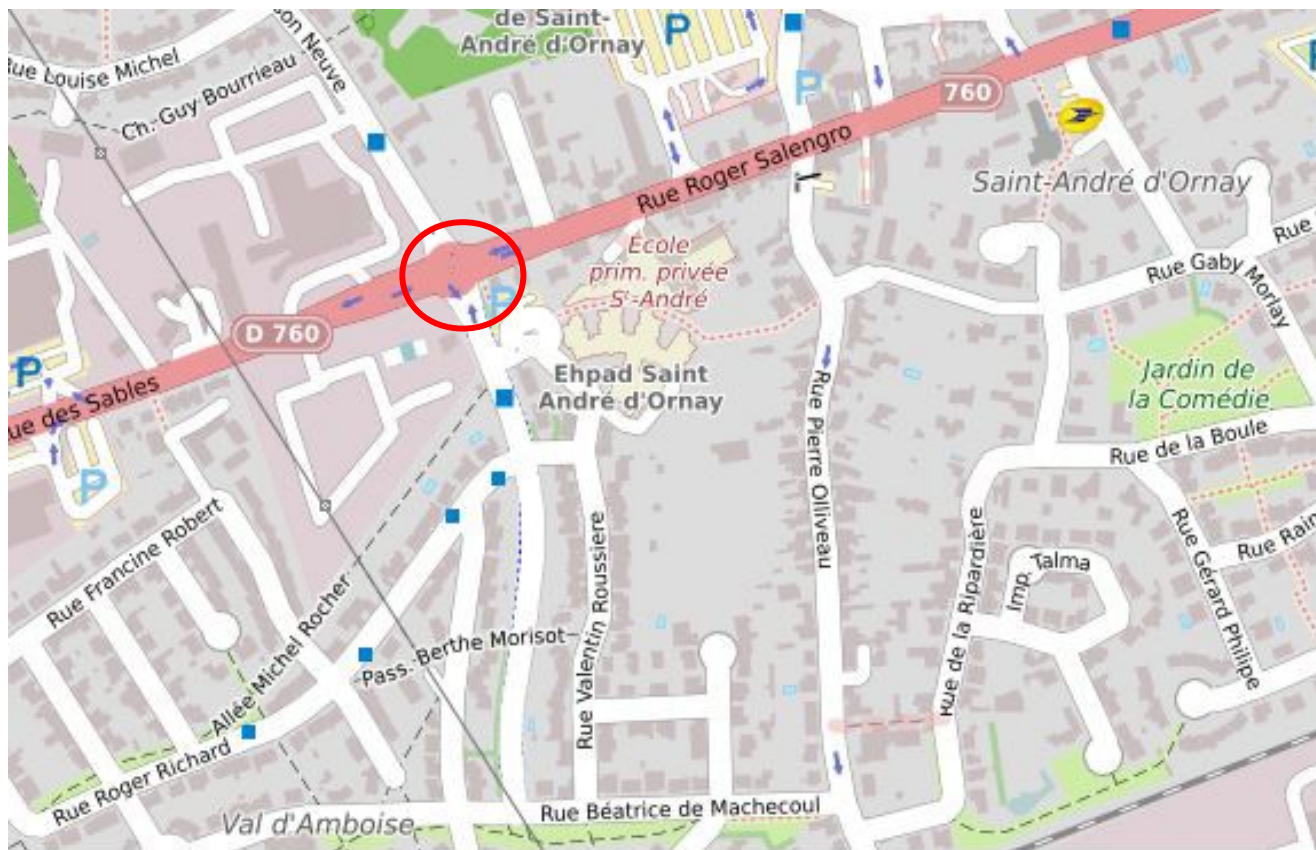
pour attribution d'un code
rivioli par la DGFIP



ROND-POINT INTERSECTION

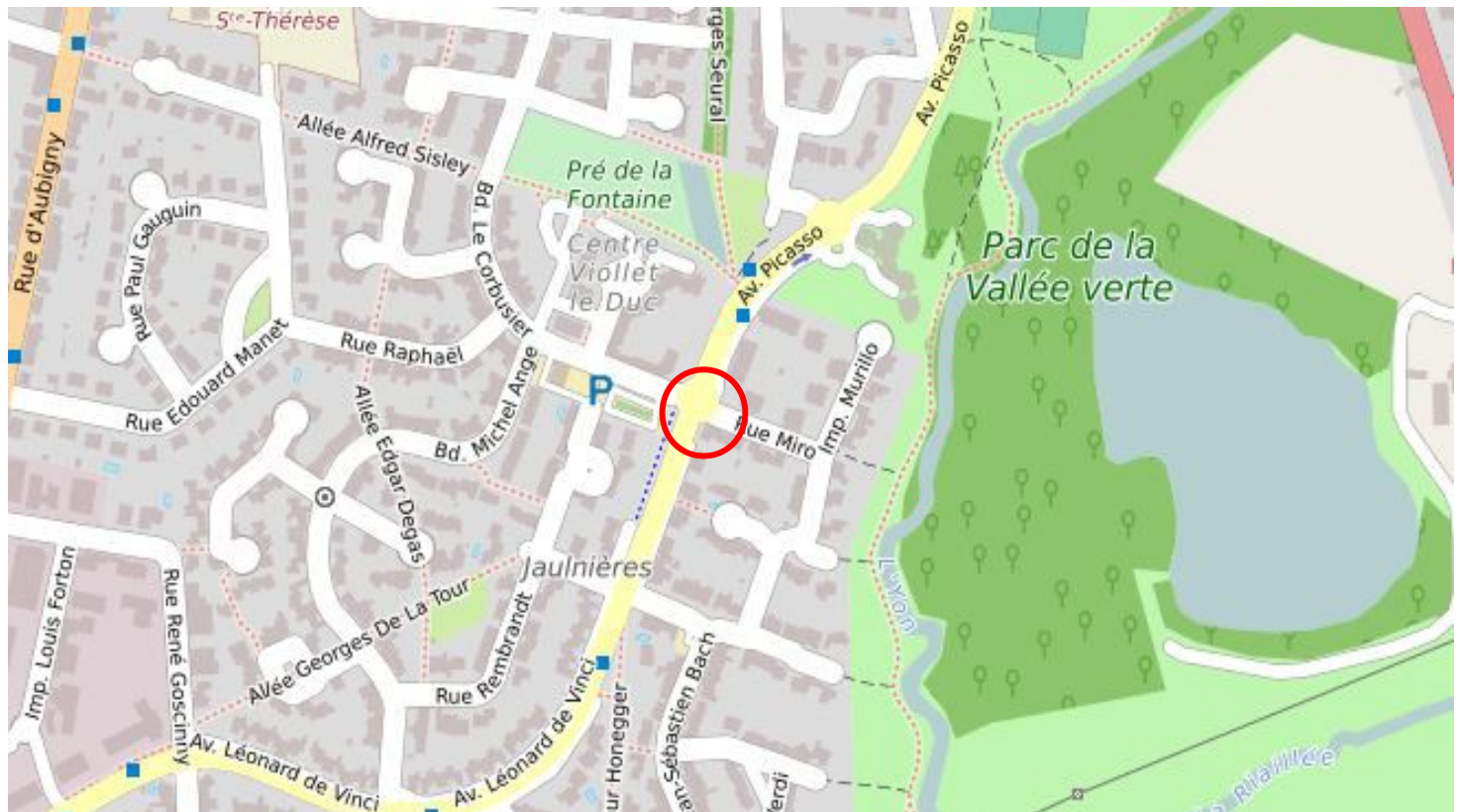
**RUE SALENGRO, ROUTE DES SABLES, RUE DE LA MAISON NEUVE, BD
DURAND**

Proposition :
Rond-point Roger Salengro



ROND-POINT INTERSECTION BD LE CORBUSIER, RUE MIRO, AVENUE PICASSO, RUE DE VINCI

Proposition :
Rond-point Picasso



LA BROSSARDIERE – LOCALISATION



LA BROSSARDIERE – PLAN D'ENSEMBLE



LA BROSSARDIERE – TRANCHE 6 – ILOT 2

*Prolongement de la rue
Gaston Marceteau*



*Prolongement
de la rue Jean Lannes*

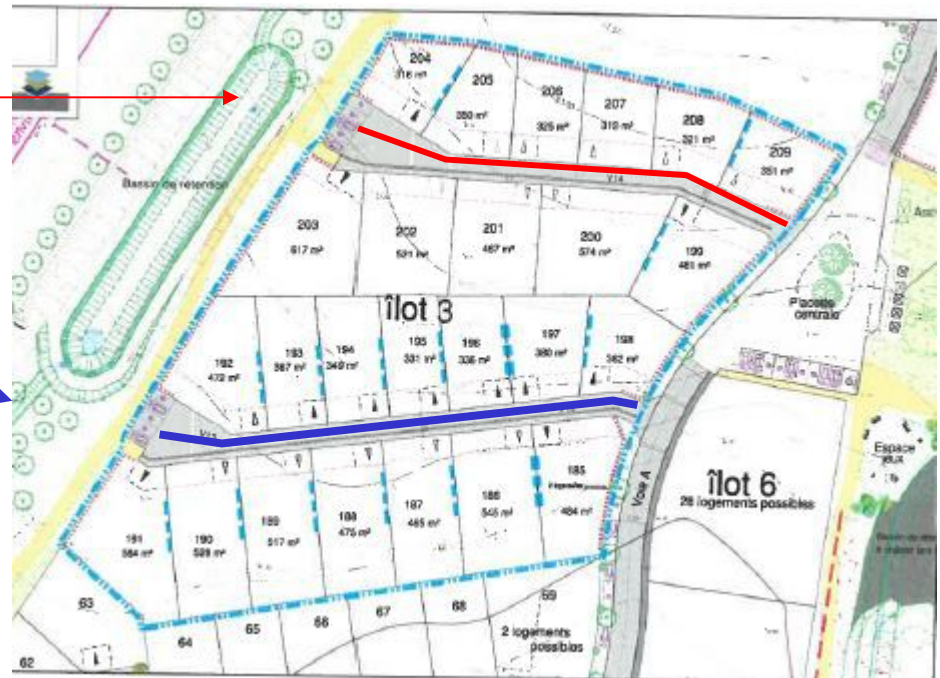
LA BROSSARDIERE – TRANCHE 6 – ILOT 3

2 Impasses

Propositions :

Françoise de Menthon
résistante

Noëlla Rouget
résistante



Nous vous remercions de votre attention